



REPUBLIQUE du SENEGAL
Un Peuple – Un But – une Foi



***FORMULAIRE DE
DECLARATION DE PATRIMOINE***

Version : DP 1.1.1

Références :

1. Loi n° 2012-30 du 28 décembre 2012 portant création de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) ;
2. Loi n° 2014-17 du 2 Avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine.



REPUBLIQUE du SENEGAL
Un Peuple – Un But – une Foi

Office National de Lutte Contre la Fraude et la Corruption

DECLARATION DE PATRIMOINE

Loi n° 2014-17 du 02 Avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine.



*Date de la déclaration : _____
(date de réception)

*Numéro du dossier : _____

TYPE DE DECLARATION :

Entrée en fonction

Fin de fonction

Adresse : 37, Avenue du Président Lamine Gueye

Tel : (221) 33 889 98 38 / Fax : (221) 33 821 07 49

Site Web : www.ofnac.sn

*A remplir par l'OFNAC.

INDICATIONS (A lire attentivement avant de remplir le formulaire)

1. En application de la loi n° 2014.17 du 02 Avril 2014, les autorités publiques, élus comme hauts fonctionnaires, chargés de la gestion des deniers publics, doivent déclarer la situation de leur patrimoine.
2. Ces assujettis, mentionnés à l'article 2 de ladite loi, doivent, dans les trois mois qui suivent leur nomination, formuler une déclaration certifiée sur l'honneur, exacte et sincère, de leur situation patrimoniale.
3. La même obligation est applicable à ces derniers dans les trois mois qui suivent la cessation de leurs fonctions. Les opérations ayant affecté la composition des biens (achats, ventes, emprunts contractés, successions reçues, transferts, donations, etc.) doivent être déclarées et les variations de valeur de biens justifiées.
4. La déclaration doit comporter toutes les informations relatives aux biens et actifs détenus par la personne concernée, directement ou indirectement. Les assujettis mariés sous le régime communautaire doivent aussi déclarer les biens de la communauté ou les biens réputés indivis.
5. Outre les éléments de l'actif, le déclarant doit mentionner le passif de son patrimoine incluant les dettes hypothécaires, les dettes personnelles et tous autres engagements qu'il juge nécessaires de signaler.
6. Pour les biens immobiliers, le déclarant communique les adresses et les copies certifiées conformes des titres de propriété. Pour les biens mobiliers, le déclarant fournit aussi les pièces justificatives.
7. La mention NEANT doit être inscrite dans les rubriques non remplies.
8. La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.
9. Le formulaire de déclaration de patrimoine, rempli et signé, doit être déposé auprès de l'Office National de Lutte Contre la fraude et la Corruption (**OFNAC**) contre décharge ou adressé au Président de la dite structure, par courrier recommandé avec accusé de réception ; au **37 Avenue du Président Lamine Gueye, à Dakar**.
10. Après vérification et en cas de variations injustifiées de patrimoine, le Président de l'OFNAC saisit le Procureur de la République, conformément à l'article 32 du Code de procédure pénale.
11. L'inobservation de l'obligation de déclaration de patrimoine, sans fait justificatif sérieux et à l'échéance d'un délai de trois (3) mois après un rappel par exploit d'huissier notifié à la diligence de l'OFNAC, à personne ou à domicile, entraînera les conséquences suivantes :
 - Si le concerné est élu, il sera privé d'un quart (1/4) de ses émoluments jusqu'à ce qu'il fournisse la preuve de l'accomplissement de l'obligation.
 - Si le concerné relève de l'ordre administratif, l'autorité de nomination pourra, pour ce seul fait, décider de la perte de la position ayant généré l'obligation de déclaration de patrimoine.

NB :

- Pour toute question sur le formulaire, appeler le département de déclaration de patrimoine au **33 889 98 46**.
- Pour toute autre information relative à la déclaration de patrimoine, se référer à la loi **2014.17 du 02 Avril 2014**, disponible sur le site de l'OFNAC : www.ofnac.sn

I. Identification du déclarant

*Rubriques obligatoires

A. INFORMATIONS PERSONNELLES

*Prénoms : *Nom :

*Sexe : Féminin Masculin Nom de Jeune fille :
Pour les femmes mariées ou veuves

*Date de naissance : JJ/MM/AAAA *Lieu de naissance :

*Numéro d'Identification Nationale:
Format : 1 234 5678 9012

*Adresse personnelle:
Numéro rue ville région Pays

Téléphone : Fixe : Cellulaires :
Ex : (221) 33 111 11 11 Ex : (221) 77 222 22 22 Ex : (221) 78 333 33 33

Emails (facultatifs) :
Format : email@domaine.com Format : email@domaine.net

*Situation matrimoniale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Veuf (veuve)

*Régime Matrimonial : Polygamie Séparation des biens
(Pour les déclarants mariés) Monogamie Communauté des biens

CONJOINT ou CONJOINTE(S)

a. Nom	b. Prénoms	c. Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	d. Numéro Carte Nationale d'Identité (Format : 1 234 5678 9012)	e. Occupation	f. Date de mariage (JJ/MM/AAAA)

Nombre d'enfants : Mineurs : Majeurs :

ENFANT(S) :

1. Nom	2. Prénoms	3. Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

B. EMPLOI

*Rubriques obligatoires

Profession : _____
Le métier que vous exercez et qui n'est pas nécessairement lié à votre fonction. Ex : avocat, médecin ou IGE

*** Fonction:** _____
Fonction ayant généré l'obligation de cette présente déclaration

*** Institution :** _____ **Tutelle :** _____
Institution pour laquelle vous exercez la fonction précédemment citée *Institution-mère, si applicable*

Adresse Institution : _____
Numéro *rue* *ville* *Région/département* *pays*

Téléphone : _____ **Fax :** _____
Ex : (221) 33 111 11 11 *Ex : (221) 33 222 22 22*

*** Date d'entrée en fonction :** _____ *** Date de fin de fonction :** _____
JJ/MM/AAAA *(dans le cas d'une déclaration de sortie de fonction) : JJ/MM/AAAA*

C. AUTRES MANDATS

C1. Titre	C2. Institution	C3. Description	C4. Date de nomination JJ/MM/AAAA

II. Biens du déclarant

A. Biens mobiliers

A1. Revenus annuels

A1.1. Type	A1.2. Source	A1.3. ¹ Montant	A1.4. ² Bien indivis
Salaire annuel			<input type="checkbox"/>
Indemnités et primes annuelles			<input type="checkbox"/>
Pensions et rentes annuelles			<input type="checkbox"/>
Revenus locatifs annuels			<input type="checkbox"/>
Revenus d'autres mandats publics ou privés			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
Autres revenus et plus-values			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>

A1.2. **Source** : Décrire brièvement l'origine de chaque type de revenu (ex : nom de l'entreprise ou institution, l'activité, la personne, la propriété, etc. ... qui génère ou vous verse le revenu).

¹Tous les montants, valeurs, prix et soldes doivent être estimés en « FRANC CFA ».

²Bien **indivis** : Cocher la case si c'est un bien détenu en communauté ou un bien réputé indivis (pour les déclarants mariés sous le régime de la communauté des biens).

A2. Comptes bancaires au Sénégal et à l'étranger

A2.1. Institution	A2.2. Type de compte	A2.3. Relevé Identité Bancaire (RIB)	A2.4. Pays	A2.5. Date d'ouverture (JJ/MM/AAAA)	A2.6. ² Bien indivis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

A2.1. **Institution** : ex : Nom de la banque. A2.2. **Type de compte** : courant, cheque, épargne, etc. A2.3. **Relevé Identité Bancaire (RIB)** comprend, entre autres, le numéro de compte bancaire ; on le trouve souvent à la fin des carnets de chèques ou en tête du relevé de compte.

A3. Créances au Sénégal et à l'étranger

A3.1. Type de créance	A3.2. Pays	A3.3. Identité du débiteur	A3.4. N° d'identification	A3.5. ¹ Montant	A3.6. Echéance (JJ/MM/AAAA)	A3.7. ² Bien indivis
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>

A3.3. **Identité du débiteur** : Prénom et Nom ou raison sociale. A3.4. **No d'identification** : Numéro pièce d'identité pour les particuliers ou numéro d'identification de la société (NINEA, SIRET, etc.). A.3.1. **Type de créance** : Traités, Billet à ordre, Chèque bancaire

A4. Valeurs mobilières cotées ou non cotées en bourse au Sénégal et à l'étranger

A4.1. Dénomination et Objet de l'entreprise	A4.2. Nature	A4.3. Pays	A4.4. Prix d'acquisition	A4.5. Participation dans le capital social (%)	A4.6. ¹ Valeur actuelle	A4.7. ² Bien indivis
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>

A.4.2. Nature : actions, obligations, parts SICAV, parts FCP, bons de souscriptions, options, stock-options

¹Tous les montants, valeurs, prix et soldes doivent être estimés en « FRANC CFA ».

²Bien indivis : Cocher la case si c'est un bien détenu en communauté ou un bien réputé indivis (pour les déclarants mariés sous le régime de la communauté des biens).

A5. Autres sociétés et actifs au Sénégal et à l'étranger

A5.1. Nom	A5.2. Description	A5.3. Numéro d'identification	A5.4. Pays	A5.5. Nombre d'actions	A5.6. ² Bien indivis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

A5.3 Numéro d'identification: ex : NINEA, SI. A5.2 Description : Forme Juridique et Activité

A6. Véhicules à moteur (terrestres, bateaux, avions, etc.) au Sénégal et à l'étranger

A6.1. Type	A6.2. Marque	A6.3. Immatriculation	A6.4. Numéro de châssis	A6.5. Date d'acquisition (JJ/MM/AAAA)	A6.6. Mode d'acquisition	A6.8. ² Bien indivis
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>
						<input type="checkbox"/>

A7. Objets de valeur (bijoux, pierres précieuses, objets d'art, meubles de luxe etc....) d'une valeur supérieur ou égale à 50 000 000,00 F CFA

A7.1. Nature	A7.2. Description	A7.3. Mode d'acquisition	A7.4. Année d'acquisition	A7.5. ¹ Valeur estimative	A7.6. ² Bien indivis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

A7.2 Description : Dans le cas de bijoux et pierres précieuses, préciser le poids et/ou le nombre de carat.

¹Tous les montants, valeurs, prix et soldes doivent être estimés en « FRANC CFA ».

²Bien indivis : Cocher la case si c'est un bien détenu en communauté ou un bien réputé indivis (pour les déclarants mariés sous le régime de la communauté des biens).

B. Biens immobiliers

B1. Immeubles bâtis au Sénégal et à l'étranger

B1.1. Nature	B1.2. Localisation	B1.3. Mode d'acquisition	B1.4. Date d'acquisition (JJ/MM/AAAA)	B1.5. Référence	B1.6. ² Bien indivis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

B1.1. Nature : maisons personnelles, appartements, immeubles, locaux commerciaux, garages, vergers, fermes B1.3. Mode d'acquisition : Achat, Bail, Donation, Héritage, etc.. B1.5 Référence : le numéro de référence du titre de propriété si applicable.

B2. Immeubles non bâtis au Sénégal et à l'étranger

B2.1. Nature et Localisation	B2.2. Superficie	B2.3. Nature juridique	B2.4. Date d'acquisition (JJ/MM/AAAA)	B2.5. Mode d'acquisition	B2.6. ² Bien indivis
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

NB : B2.1. Localisation = L'adresse complète, incluant le pays. B2.3. Nature juridique : Titre foncier, bail, terrain non immatriculé, etc. B2.5. Mode d'acquisition (Achat, Bail, Donation, Héritage, etc.).

¹Tous les montants, valeurs, prix et soldes doivent être estimés en « FRANC CFA ».

²Bien indivis : Cocher la case si c'est un bien détenu en communauté ou un bien réputé indivis (pour les déclarants mariés sous le régime de la communauté des biens).

C. Passif

Dettes							
C.1. Nature de la dette	C.2. ¹ Montant du crédit	C.3. Créancier ou Organisme	C.4. ¹ Montant des versements	C.5. Date de début de crédit (JJ/MM/AAAA)	C.6. Date de fin de crédit (JJ/MM/AAAA)	C.7. ¹ Montant restant à rembourser	C.8. ² Bien indivis
Hypothèques							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>
Autres dettes							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>

¹Tous les montants, valeurs, prix et soldes doivent être estimés en « FRANC CFA ».

²Bien indivis : Cocher la case si c'est un bien détenu en communauté ou un bien réputé indivis (pour les déclarants mariés sous le régime de la communauté des biens).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

Je jure sur l'honneur que les informations données dans la présente déclaration de patrimoine sont exactes et reflètent la situation réelle de mon patrimoine (**mention manuscrite**).

Fait à

Nom

Le

Prénoms

JJ/MM/AAAA

Signature du déclarant